

si je le fais, je n'en suis pas pour autant moins Canadien, comme le faisait remarquer mon voisin de pupitre, l'honorable représentant de Royal (M. Brooks).

La Nouvelle-Ecosse a droit à une sympathie toute spéciale pour la place qu'elle occupe dans la Confédération. La Nouvelle-Ecosse a beaucoup donné en regard des avantages de ce qu'elle a reçu. Il y a eu des déceptions et du mécontentement, et si l'on donne suite à la résolution, le mécontentement qui existe dans ma province ne fera que s'accroître. A mon avis, il convient de consulter la Nouvelle-Ecosse; si on ne le fait pas, son mécontentement ne fera que grandir.

La Confédération a été tout d'abord approuvée par l'assemblée législative et par les chefs des deux grands partis, mais il s'est trouvé dans cette province des gens qui en ont fait une question politique jusqu'à ce jour et qui en ont retiré des avantages politiques. Le thème de certaines campagnes électorales a été l'abrogation de l'acte confédératif. Plusieurs campagnes électorales, en Nouvelle-Ecosse, ont eu pour thème le mécontentement de la population néo-écossaise à l'égard du reste du pays. Il ne se passe pas de semaine dans ma province sans que quelqu'un s'élève contre la Confédération et nos relations avec le reste du pays. Voici où je veux en venir. Puisque ce parti était opposé à la Confédération, qu'il en a fait une question politique pendant près de quatre-vingts ans, il voudra appuyer l'honorable député de New-Westminster et moi-même, car nous demandons que les provinces soient consultées. Les honorables députés prétendent que leur province n'a pas été dûment consultée,—la Confédération ayant été établie avec le consentement des assemblées législatives, mais sans consultation de l'électeur,—ils tiendront certes à ce qu'on consulte, en la présente circonstance, l'électeur ou l'assemblée législative ou le gouvernement ou le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse. C'est là, je le répète, une situation dont on fait une question politique depuis la Confédération. Le parti dont je suis membre en a souffert. Il n'y a pas très longtemps, l'ancien premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, l'honorable A. S. Mac-Millan se disait en faveur de l'érection d'un monument, dans la province, à ce grand néo-écossais que fut sir Charles Tupper, non pas à cause du rôle qu'il avait joué dans l'établissement de la Confédération, mais en raison de tout ce qu'il avait fait pour la cause de l'école gratuite en Nouvelle-Ecosse.

La Nouvelle-Ecosse ne doit pas ses pouvoirs législatifs à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ainsi que l'a affirmé le ministre de la Justice (M. St-Laurent): elle

a été constituée en province, possédant sa propre assemblée législative, par charte royale, longtemps avant que la province du Canada (le Québec et l'Ontario) eut finalement été cédée à la Grande-Bretagne. Si j'ai bonne mémoire, cela remonte à 1757. Elle possédait un gouvernement responsable et un drapeau qui lui était propre. Aucune autre province ou colonie n'avait un tel statut. Elle possédait des droits souverains. Elle n'était peut-être pas aussi vaste que d'autres régions du pays, mais elle jouissait de droits souverains. Le rôle qu'elle a tenu dans l'établissement de la Confédération la portait à croire que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique était un traité et qu'elle avait le droit, au même titre que les autres provinces, de s'attendre que les conditions de ce traité fussent toujours respectées.

Le Nouveau-Brunswick a été constitué en province, non pas en colonie, en 1794, par charte royale. Il possédait sa propre assemblée législative.

La Confédération a pris naissance en Nouvelle-Ecosse. La conférence de Charlottetown doit son existence à cette même province, la conférence de Québec à la conférence de Charlottetown, celle de Londres à la conférence de Québec, et l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à la conférence de Londres. Encore une fois, la Confédération a pris naissance en Nouvelle-Ecosse. Ce fait et l'histoire confèrent à cette province le droit d'être consultée chaque fois qu'il s'agit, comme aujourd'hui, d'apporter une modification importante à la constitution. Voici un extrait du discours du Roi à l'ouverture de l'assemblée générale, alinéa a, tiré des *Journaux* de la Nouvelle-Ecosse, du 4 février 1864:

L'importance de consolider l'influence et de stimuler le progrès commun des trois Provinces maritimes, dont l'intérêt est si intimement lié, a depuis longtemps retenu une bonne part de l'attention publique, et je me propose de soumettre à votre considération...

Il s'agit du discours du trône.

...une proposition dans laquelle il sera fait appel à la coopération des gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard en vue d'unir les trois provinces sous un seul gouvernement et une seule législature.

Voici un autre extrait des *Journaux* de la Nouvelle-Ecosse, assemblée générale du 21 mars 1864, page 74:

Le secrétaire provincial présente la correspondance relative au projet d'union des Provinces maritimes.

Puis, le 29 mars 1864, page 87:

Le secrétaire provincial propose la résolution suivante, qui est adoptée à l'unanimité:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence l'administrateur du gouvernement le priant de nommer des délégués, cinq au plus,